

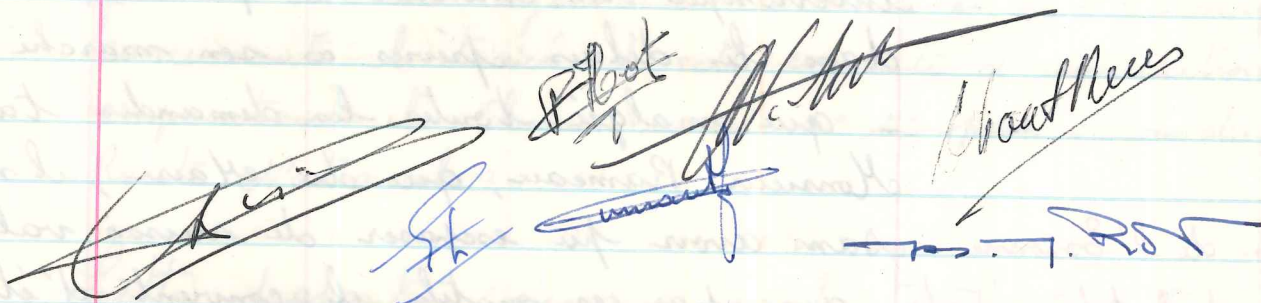
Marché avec la Société Lyonnaise ..... 28.556 frs  
Total : ..... 65.353 frs

que ce programme a été plafonné à 40.000 frs et que la subvention promise au programme départemental d'adduction des communes urbaines est de l'ordre de plus de 20% du montant ci-dessus plafonné soit: 8000 frs

- qu'en conséquence il reste environ à la charge de la commune une somme de ..... 57.353 frs

- Décide de voter le principe d'un emprunt d'un montant de 58.000 frs pour couvrir cette dépense

Le séance est levée à 21 heures



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du sept février 1970, à dix sept heures.

Le sept février mil neuf cent soixante dix, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemcy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Nemcy, en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents: M.M. Robert Maire, Violette, Dhont, Cumant, Rice, Goudy, Hot, Legrand, Judith, Giroufflet, Louet.

Pouvoirs: M. Gilbert à M. Judith  
M. Gilles à M. Robert  
M. Rabier à M. Violette  
M. Changeret à M. Hot

Secrétaire: M. Rice

- Le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal, à Monsieur Judith le plaisir qu'il a, à le voir reprendre son activité après les épreuves qu'il vient de subir.



- Le Conseil Municipal,

Entend le rapport du Maire sur le compte administratif 1968

- Le Maire quitte la salle,

Sous la présidence de Monsieur Judith, Maire-adjoint le Conseil approuve à l'unanimité les comptes présentés et vote des félicitations au Maire

- reprise de la présidence du Maire,

- Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion pour l'exercice 1968 présenté par Monsieur le Receveur Municipal,

- vote à l'unanimité le budget supplémentaire 1969 qui s'étend en recettes et dépenses

- section ordinaire 140.490,83 francs

- section extraordinaire 2.445.155,63 francs

- Monsieur Goudy, s'étonne de voir la taxe d'équipement locale inscrite pour 1.013,65 francs, alors que pour son entreprise il a payé en novembre plus de 5.000 francs.

- Monsieur Gumant, s'étonne de voir que la taxe sur les chasses gardées, article 7.6.10 ne rapporte que 216frs 04 alors qu'il existe 5 chasses particulières gardées sur les 570 ha de la commune.

#### Délibération n° 1.70-45.

- Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte-rendu de la réunion tenue à Mennecy entre les délégations des Conseils Municipaux de Vert-le-Petit, Ballancourt et Ballancourt et Mennecy sur le problème des frais de participation au syndicat Intercommunal du Collège d'Enseignement de Ballancourt

- adopte les conclusions fixant à 180 francs par élève et par an, pour 55 élèves, année 1968-1969 et inscrit la dépense au supplémentaire 1969.

- adopte les conclusions fixant à 180 francs par élève et par an pour 55 élèves au titre de 1969-1970 et inscrit la dépense au budget primitif 1970

- on vote contre - M.M. Ibot, Leroufflet, Changenet (par pouvoir)

#### Délibération n° 2.70-4.

Le Conseil,



Préfecture de l'Estonne  
Direction de l'Adm<sup>l</sup> Communale  
1<sup>er</sup> Bureau  
Vu et approuvé, sous réserve  
que le financement de l'opé-  
ration soit obtenu.  
Corbeil-Lessonnes le 25.2.70  
Louis le Prefet

approuve le rapport de Monsieur Hubert, Ingénieur  
des T. P. E sur le marché de gré à gré pour l'aména-  
gement de la rue du Parc, du Chemin Herboux, et du  
stade, pour un montant de 200.000 francs, et donne  
tous pouvoirs au Maire

Délibération n° 1.70.6A

- Le Conseil Municipal,
- après avoir pris connaissance du projet de contrat de  
recouvrement de la redevance d'assainissement par la  
Société Lyonnaise Eaux et Eclairage, l'approuve et  
donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire

Délibération n° 2.70-5

- Le Conseil Municipal
- adopte
- les travaux de remplacement d'un marteau tuteur  
et d'un échange de bobines de contacteur dans l'installa-  
tion électrique du clocher, prix 700fr hors taxes,  
inscription budget primitif 1970.

Délibération 1.70.7

- Le Conseil Municipal,
- fixe à 1.000 francs par jour le prix de location  
du gymnase municipal, aux Sociétés Locales
- Le prix étant ramené à 800 francs pour celles de  
ces sociétés qui n'utilisent pas le gymnase

Inspect  
A.A.C.  
Vu et  
Corbeil  
25 fevr

Délibération 3.70-7

- Le Conseil Municipal,
- décide de demander la création d'une 2<sup>ème</sup> classe  
à l'École enfantine de l'École des filles

Délibération 2.70.6

- Le Conseil Municipal accepte  
Le devis des travaux supplémentaires effectués à l'École des  
filles

- Monsieur Bourc	-----	5.121 frs 55
- Monsieur Controns	-----	11.611 frs 00.

Délibération 2.70.7

Le Conseil approuve,



Ingénieur  
l'aména.  
et du  
et donne

- le devis 4.691, présenté par les Etablissements Mandry pour le changement du générateur propane au restaurant du stade
- dit que la dépense sera prise sur les fonds prévus au budget supplémentaire 1969, section extraordinaire

Délibération 2. 70-8

tratt de  
par la  
me et

- Le Conseil décide,
- l'emploi d'une citerne de propane Butagaz, comme au restaurant municipal
- inscrit la dépense au même chapitre que précédemment

Délibération 2. 70-9

- tuteur  
l'installa-  
tases,

- Le Conseil Municipal,
- approuve le changement de chaudière et la transformation du chauffage par l'Entreprise Carotte, à la M. A. L. C.
- dit que la dépense est inscrite en section extraordinaire du Budget supplémentaire.

Remboursement du Prêt-relais (gendarmerie)

location

Préfecture de l'Estonne  
A.A.C. 1<sup>er</sup> bureau 01534  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
26 février 1970

Le Conseil,  
considérant que le prêt relais de 600.000 francs, ramené à 110.000 francs contracté pour l'édification de la gendarmerie de Nemcey, vient à expiration le 15 janvier 1970, et qu'il convient d'en effectuer le remboursement auprès de l'organisme prêteur

les de

- considérant que deux emprunts ont été consentis à cet effet

classe

- l'un de 50.000<sup>f</sup> à 30 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- l'autre de 90.000<sup>f</sup> à 30 ans, auprès de la Caisse d' Aide à l'équipement des Collectivités Locales.

book des

décide:

d'affecter au remboursement précité les fonds réunis pour cet objet et inscrits au budget supplémentaire pour l'année 1969.

21 fus 55

11 fus 00.

*[Handwritten signatures and stamps]*



108  
Séance du dix-huit avril  
mil neuf cent soixante-dix

Le dix-huit avril mil neuf cent soixante-dix à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemsey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Robert Maire Judith, Gilbert Curmont, Louet, Gilles Legrand, Née, Goudy, Dhont, Changenet, Violette

pouvoirs : M. Rabier à M. Robert  
M. Hot à M. Changenet

Absents : M. Cerouflet (malade) M. Roy (excusé)

Monsieur Robert assure Monsieur Cerouflet, au nom de tous, des affectueuses pensées du Conseil Municipal dans les mauvais moments qu'il connaît.

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Née, au nom de la Commission des Finances, sur le projet de budget primitif 1970 qui s'élève :

en section ordinaire à : 1.732.354<sup>+</sup> 54

en section extraordinaire à : 1.10.150<sup>+</sup> 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget qui lui est présenté

Délibération N° 70-10

demande d'enquête d'utilité publique pour la mise en service du Château d'Eau.

Monsieur le Président a ouvert la séance et rappelle le projet d'alimentation complémentaire en eau potable de la Commune de Nemsey, dressé par le service du Génie Rural des Eaux et Forêts, devant entraîner une dépense de 605000<sup>+</sup>, ce programme de travaux ayant bénéficié du financement suivant :

subvention du Ministère de l'Agriculture  
programme 1964-1965

90.750<sup>+</sup>

subvention du District de la Région

Comune - programme 1955

60.500<sup>+</sup>

Fœd de la Cause des Defets et Consi.

approuvé  
mil.



gnations 453.70<sup>+</sup>  
Antérieurement à ce projet, le District de la Région  
Parisienne a financé le nouveau forage à 100%  
soit un montant de 143.224,40.

Il indique que, d'après la législation en vigueur,  
la déclaration d'utilité publique des travaux est  
indispensable pour autoriser la dérivation des eaux  
à utiliser.

Il invite, par conséquent, l'Assemblée, à prendre  
les engagements indispensables en vue de la déclé-  
ration d'utilité publique des travaux, et propose  
en particulier, l'acquisition des terrains nécessaires  
à la construction du périmètre de protection qui  
sera enclos.

N° des parcelles.	Surfaces.	Noms des propriétaires
B. 677.	1945 m <sup>2</sup>	La Commune de Mennecy
B. 122.	275 m <sup>2</sup>	La Commune de Mennecy

approuvé un mot rayé  
mil.  
M. G. - P. H. - B.

Le Conseil Municipal, vu cet exposé et après avoir  
délibéré  
vu les plans annexés établis par Monsieur Dupou, en  
annexe,

- 1° - demande l'ouverture de l'enquête en vue de la  
déclaration d'utilité publique des travaux,
- 2° prend à cet effet, l'engagement d'indemniser  
les usagers irrigants et autres usagers des eaux, de  
tous les dommages qu'ils pourront prouver leur  
avoir été causés par la dérivation des eaux.
- 3° décide de clore le terrain dans le périmètre af-  
partenant à la commune.
- 4° institue une servitude de non-déversement  
des eaux usées dans un rayon de 25 kms.

Recommande de la sûreté

Le Conseil prend acte de ce que la recommande  
sûreté de la gendarmerie a été mise en place et  
fonctionne normalement.

Electricité de France

Le Conseil Municipal prend acte des travaux  
prochains réalisés par l'Electricité de France  
Place de la Halle, rue de Melly, rue de l'Arche,

à vingt-  
mune  
à la  
nce de

est  
ly,

et, au  
il tenu-  
ait.

au nom  
budget

aprouve

mise en

appelle  
potable  
vise du  
ner une  
aut béré

750<sup>+</sup>

500<sup>+</sup>